

DOSSIER

Réglementation Bio :

Comment ça marche ? Pourquoi un nouveau règlement européen ? Ce qui change pour les producteurs en 2022 !

page 6



PORTRAIT DU MOIS

Rencontre avec Théo HOTTE, Cidriculteur bio à Eaux-Puiseaux (10)

page 10

LA PAC SERA-T-ELLE
L'OCCASION RATÉE
D'UNE VRAIE
TRANSITION AGRICOLE
ÉCOLOGIQUE ?

page 3

L'ÉQUIPE
DE BIO EN GRAND EST
SE RENOUVELLE

page 4

CHANGEMENTS
CLIMATIQUES : RETOURS SUR
LES DIAGNOSTICS
ET ENQUÊTES DE FERMES
BIO EN GRAND EST

page 12

LES PRAIRIES
PERMANENTES
DIVERSIFIÉS : CONCILIER
PRODUCTION ET
BIODIVERSITÉ

page 14

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- La PAC sera-t-elle l'occasion ratée d'une vraie transition agricole écologique ? p. 3

NOTRE RÉSEAU

- L'équipe de Bio en Grand Est se renouvelle p. 4
- Quoi de neuf en Alsace p. 5

DOSSIER

- Réglementation Bio : Comment ça marche ? Pourquoi un nouveau règlement européen ? Ce qui change pour les producteurs en 2022 ! p. 6

PORTRAIT

- Rencontre avec Théo HOTTE, Cidriculteur bio à Eaux-Puiseaux (10) p. 10

TECHNIQUE ET FILIÈRES

- Changements climatiques : retours sur les diagnostics et enquêtes de fermes Bio en Grand Est p. 11
- Vers une alimentation 100% bio en élevage de volailles biologiques p. 13

BIODIVERSITÉ

- Les prairies permanentes diversifiées : concilier production et biodiversité p. 14

ANNONCES

- p. 15

AGENDA

- p. 16



Eric BOON

Président du GAB 88
et administrateur
de Bio en Grand Est

On veut la Bio pour Tous ?

Il va falloir nettoyer nos yeux pour y voir plus clair.

Un verdissement annoncé de la prochaine PAC ?

Nous l'avons voulu, nous y avons cru, mais un énorme doute s'installe.

L'Agriculture Bio, nous nous y sommes engagés, chacun avec ses convictions et motivations différentes, mais surtout nous désirons que cette agriculture soit partagée entre paysans et avec nos consommateurs.

Notre idée que l'AB soit soutenue par les pouvoirs politiques n'est pas idiote, elle est même justifiée au vu des engagements pris par ces pouvoirs pour ambitionner le développement de l'AB.

Aujourd'hui, l'horizon s'assombrit.

Quand on entend : « on ne va pas verdir la PAC alors que les agriculteurs sont dans le rouge », nous avons envie de répondre : « nous vous allumons le Vert et vous aurez des chances de sortir du Rouge ».

Il y a face à nous, différentes instances : l'Europe, la France, la Région, le Département, les Com-com et Communes, à chaque niveau, il y a moyen d'intervenir.

Les prochaines échéances sont les élections départementales et régionales. Ne soyons pas passifs et interpellons nos futurs élus pour voir si leurs motivations sont les mêmes que celles de la société..... ou s'ils restent sous la dépendance de certains lobbys.



• Bio en Grand Est •

Bio en Grand Est - Site de Laxou
Siège Social
Les Provinces, espace Picardie - Entrée 1
54 520 LAXOU

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Laurent COUSIN

Co-rédacteurs en chef : Nadine PIBOULE et Sébastien DUSOIR

Crédit Photos : Bio en Grand Est

Impression : SharePrint

Publication gratuite

Réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF

Numéro : 40 | Mai 2021

ISSN : 2558-7668

LA PAC SERA-T-ELLE L'OCCASION RATÉE D'UNE VRAIE TRANSITION AGRICOLE ÉCOLOGIQUE ?

Une soixantaine de parlementaires participaient le 7 avril - à l'invitation de leurs pairs* - à un temps d'échange organisé avec la FNAB sur la place de la Bio dans la PAC. Alors que l'Allemagne va présenter au Bundestag son propre plan stratégique national sur l'agriculture, celui de la France ne sera pas débattu devant le Parlement avant sa transmission à la Commission européenne.

Sont intervenus aux côtés du président de la FNAB :

- Jan PLAGGE, président de la Fédération Européenne d'Agriculture Biologique (IFOAM) et à la tête de la première association de producteur-rices bio allemande « Bioland » qui a détaillé l'ambition du gouvernement de doubler les surfaces bio en passant à 20% en 2030 avec un soutien public fort en discussion dans le Plan Stratégique allemand.

- Michèle RIVET, vice-présidente de la région Centre Val de Loire a rappelé que la décision de recentraliser la politique agricole dans les mains de l'Etat va fragiliser les collectivités dans leurs objectifs d'intégration de produits biologiques en restauration scolaire.

La grande tentation de ne rien changer

Au rythme des démonstrations de force, des pressions de couloirs, la négociation sur la prochaine politique agricole de la France bat son plein depuis plusieurs semaines, en dehors de l'enceinte du Parlement. Au profit de quels intérêts, de quelle vision politique de l'agriculture française, de quel avenir commun ? La semaine dernière, les céréaliers franciliens ont envoyé un message clair au ministre : ne changez rien à la PAC, ne soutenez pas l'agriculture biologique au détriment de l'agriculture chimique, ne soutenez pas la biodiversité, ne soutenez pas les prairies. Le ton des négociations est donné.

A budget réduit, ne rien changer veut forcément dire opposer les agricultures, ça veut dire choisir les grandes cultures intensives qui exportent sur les marchés mondiaux en hypothéquant notre environnement et notre santé au détriment des systèmes vertueux que sont l'élevage de montagne et l'agriculture biologique. « On a vu ces dernières années la pression des céréaliers de la FNSEA pour éviter que le développement de l'agriculture biologique ne vienne empiéter sur leurs financements traditionnels. En Allemagne, la Bio est soutenue en moyenne à hauteur de 230 euros par hectare, c'est moitié moins chez nous. Dans 5 ans on sera encore plus à la traîne. Le gouvernement ne peut pas dire qu'il ne sait pas, qu'il ne connaît pas les impacts de l'agriculture intensive sur l'eau, les sols, l'air et la santé, ils seront responsables s'ils ne font rien » commente Guillaume RIOU, président de la FNAB.

Pour se développer à hauteur des objectifs européens, il faut qu'1 milliard d'euros par an soit réservé en moyenne à l'agriculture biologique sur les cinq prochaines années.



* Sandrine LE FEUR (députée du Finistère), Dominique POTIER (député de Meurthe-et-Moselle), Joel LABBÉ (sénateur du Morbihan), Olivier JACQUIN (sénateur de Meurthe-et-Moselle).



BRÈVES

JOURNÉE OUVERTE AUTOUR DES SEMENCES PAYSANNES

Vous travaillez ou vous souhaitez travailler avec les semences paysannes en Champagne-Ardenne ? Vous souhaitez vous organiser en collectif autour de cette thématique ?

Soyez les bienvenus le 20 mai 2021 chez Alain Basson, agriculteur bio à La Chapelle-Lasson (51), pour commencer à construire ensemble une nouvelle organisation collective de gestion des semences paysannes en Champagne-Ardenne.

Cette journée s'inscrit dans un projet de développement des semences paysannes en Champagne-Ardenne et leur valorisation par la filière, piloté par Bio en Grand Est, en partenariat avec l'ARDEAR Grand Est et Espol, et financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Renseignements et inscriptions :

Aurélie PARANT-SONGY :
aurelie.songy@biograndest.org
06 88 28 37 68



Aurélie PARANT-SONGY
aurelie.songy@biograndest.org



L'ÉQUIPE DE BIO EN GRAND EST SE RENOUVELLE

Bio en Grand Est remercie Justine CNUUDE, Lise FOUCHER et Emmanuelle FOLLIN, parties vers de nouveaux projets, pour s'être investies pour la bio en région. Bonne continuation à elles !

Trois nouvelles chargées de missions ont donc été recrutées pour reprendre la suite de leurs missions.

Sophie BOMEL



Ingénieure agronome et environnement (Agrosup Dijon), Sophie a rejoint Bio en Grand Est en ce début d'avril 2021, après avoir travaillé pour l'INRAE sur la réduction d'intrants en culture de fraisier. Elle reprend les missions de Lise FOUCHER d'accompagnement des maraîchers et producteurs de légumes de plein champ bio, des producteurs en conversion, ainsi qu'au développement de

la filière légumes biologiques sur le territoire de la Champagne-Ardenne.

Ses coordonnées : sophie.bomel@biograndest.org / 06 12 59 22 31

Bénédicte POMAREDE



Ingénieure et diététicienne de formation, Bénédicte a rejoint Bio en Grand Est en avril 2021 après avoir travaillé en milieu hospitalier et associatif. Elle prend la suite d'Emmanuelle FOLLIN sur la structuration de la filière restauration hors domicile (accompagnement des collectivités et des entreprises, sensibilisation, animation, ...)

Ses coordonnées : benedicte.pomarede@biograndest.org / 06 03 75 61 48

Anaëlle COMESTAZ



Anaëlle succède à Justine CNUUDE au poste de chargée de mission viticulture biologique. Ingénieure agronome et œnologue (INP ENSAT, à Toulouse) diplômée depuis un an, elle a élaboré des stratégies digitales et mis à profit ses compétences techniques au sein du domaine Champagne Tarlant à Oeuilly avant d'entrer à Bio en Grand Est. Ses missions actuelles seront tournées vers la

coordination et l'animation de la filière viti-vinicole bio de Champagne, notamment en lien avec l'ACB.

Ses coordonnées : anaëlle.comestaz@biograndest.org / 06 40 79 06 60



QUOI DE NEUF EN ALSACE

Les administrateurs de l'OPABA planifient une Assemblée Générale conviviale en plein air début juillet et se réjouissent d'y accueillir au moins trois nouveaux collègues. Le conseil d'administraton s'est réuni deux fois depuis début 2021 pour suivre les actualités.



Les producteurs de fruits et légumes ont été réunis pour valider un cahier des charges exigeant sur les plans écologiques et sociaux dans le cadre de la marque des Fruits et Légumes bio d'Alsace.

Les viticulteurs arboreront bientôt des autocollants « Je suis en bio », tout en continuant à améliorer leurs pratiques en participant à des formations biodynamie ou utilisation de préparations de plantes.



En plaine, les polyculteurs se sont formés sur l'agriculture de régénération des sols. 45 ha de chanvre bio vont être emsemencés pour la valorisation de la graine. De plus, il y a un projet de valorisation emé dans des zones de protection du grand hamster au travers de paquets de farine.

Les producteurs bio alsaciens, comme sur le reste du Grand Est, ont massivement répondu au sondage envoyé pour la plantation de haies dans l'année à venir. Dans le cadre du Pôle Conversion bio Alsace, 38 producteurs en réflexion vers la bio ont été accompagnés depuis début 2021.

Enfin, pour développer la bio de façon transversale sur leur territoire, l'OPABA et Bio en Grand Est ont déjà travaillé en ce début d'année avec les agglomérations de Strasbourg, Mulhouse et Saint-Louis, le Syndicat des Eaux et de l'Assaibissement Alsace Moselle, Kintzheim ou encore le PETR d'Alsace Centrale et de Sélestat.

 **Hélène CLERC**
contact@opaba.org

 **Amélie LENGRAND**
amelie.lengrand@biograndest.org

BRÈVES

RETROUVEZ LES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE BŒUF À L'HERBE

Après deux années de travail menées par Bio en Grand Est dans les Ardennes en partenariat avec Unebio Centre Est et Ardennes Métropole et financées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'étude « Bœuf à l'Herbe » livre ses conclusions.

L'étude de l'atelier bœuf d'éleveurs ardennais sur différents aspects (motivations personnelles, conduites techniques, résultats économiques) montre que l'atelier se révèle pertinent en système biologique : les surfaces de l'exploitation sont mieux utilisées et les sources de revenus diversifiées ce qui rend l'exploitation plus résiliente, même si sa rentabilité économique reste difficile à mettre en évidence.

L'étude de la filière Unebio Centre Est met en évidence la demande existante sur ces animaux avec la valorisation spécifique mise en place : la prime « contrat bœuf ».

Téléchargez tous les résultats de cette étude rassemblés dans un rapport sur notre site internet :

<https://vu.fr/EtudeBoeuf>



RÉGLEMENTATION BIO :

COMMENT ÇA MARCHE ? POURQUOI UN NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN ? CE QUI CHANGE POUR LES PRODUCTEURS EN 2022 !

L'agriculture biologique est soumise à une réglementation harmonisée au niveau européen. Ce dossier vous propose un aperçu de son fonctionnement, de ses évolutions et du travail que fait la FNAB pour faire remonter les positions du réseau bio à Paris et à Bruxelles. La « Bio plus » sera également évoquée, ainsi que les échanges entrepris par la FNAB et Bio en Grand Est sur une bio qui va plus loin que la réglementation européenne.

LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE EN AB, QUÈSACO ?

La première officialisation de l'agriculture biologique remonte à la loi d'orientation agricole de 1981 et le terme « agriculture biologique » apparaît en 1991 dans un règlement européen qui reconnaît officiellement ce mode de production. Les règles sont donc les mêmes dans tous les pays de l'UE. Cependant, des textes d'interprétation peuvent venir en soutien des règlements européens dans les états membres. En France, c'est le rôle du Guide de Lecture, rédigé par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) avec l'appui du Comité National de l'Agriculture Biologique (CNAB) où siège la FNAB.

Après plusieurs années de débats et réflexions, de nouvelles règles européennes vont s'appliquer au 1er janvier 2022 pour les opérateurs bio. Leur entrée en vigueur, initialement

prévue en 2021, a été repoussée à cause du retard pris dans la négociation des actes secondaires qui a été amplifié par les blocages dus au COVID-19. A l'heure où paraît cet article, seul un petit nombre d'actes secondaires a déjà été adopté, les autres seront validés courant 2021 !

Attention, ne pas oublier que la réglementation générale est « au-dessus » de la réglementation bio. Tous les opérateurs de la production biologique, de l'agriculteur jusqu'au distributeur, respectent le règlement européen. En France, ils sont contrôlés par des organismes certificateurs indépendants, agréés par l'INAO.

Les textes ressources Application au 1er janvier 2022	
Règlement cadre 848/2018 (abrogeant le RUE 843/2007)	les grands principes et les règles de l'AB
Règles de production 464/2020 (abrogeant le RUE 889/2008) Les actes secondaires	la mise en œuvre sur le terrain
Guide de lecture français	le texte national d'interprétation de la règle

ET LA FNAB DANS TOUT ÇA ?

- Le réseau des producteurs bio défend un cahier des charges exigeant et cohérent avec les fondements de l'agriculture bio.
- Ainsi, la FNAB participe au CNAB et aux différentes commissions de l'INAO. Son rôle est de faire entendre la voix des producteurs bio au sein de ces différentes instances. Par le biais de consultations diffusées aux adhérents des groupements régionaux (comme Bio en Grand Est) et de réflexions portées au sein des commissions nationales, la FNAB défend une agriculture biologique en accord avec ses grands principes, tels qu'édictés dans sa charte des valeurs.
- Le CNAB a pour missions la consultation pour la définition des positions françaises et l'édition du guide de lecture.
- Des commissions travaillent les dossiers en amont. Le CNAB comprend des représentants des secteurs de la production, de la transformation et du négoce ; un membre de chacun des autres comités nationaux de l'INAO et du Conseil des Agréments et Contrôles (CAC) ; des représentants des administrations ; ainsi que des représentants des consommateurs.
- La FNAB est par ailleurs membre d'IFOAM, la fédération internationale des mouvements de la bio, dont l'échelon européen intervient auprès de la Commission et du parlement pour la défense de la bio. La FNAB porte donc ses positions dans cette instance.

POURQUOI UN NOUVEAU RÈGLEMENT BIO ?

C'est dans un contexte de fort développement de l'agriculture bio et des marchés qui y sont liés qu'une révision de la réglementation européenne s'est initiée en 2014.

Cette révision représentait pour la FNAB l'occasion de renforcer les exigences réglementaires, afin de tirer l'ensemble de la filière bio vers le haut. Les nouvelles règles restent proches du règlement actuel, même si certains changements importants sont prévus.

La FNAB travaille à la réalisation de fiches réglementation pour chaque production, avec l'ensemble des règles issues des règlements européens afin de faciliter l'appropriation des nouveaux règlements pour les producteurs bio.

Ces fiches seront bientôt disponibles et téléchargeables sur le site www.produire-bio.fr, rubrique « le cahier des charges ».



QUELLES SONT LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR 2022 ?

Parmi les modifications majeures

Le champ d'application de l'Agriculture Biologique va s'élargir. Il sera possible, dès 2022, de certifier du sel, des levures, de la cire d'abeille, des huiles essentielles, du coton, de la laine, des peaux brutes et non traitées, des résines naturelles ou des bouchons de liège.

Des règles de productions bio harmonisées au niveau européen : en lapins, cervidés, poulettes et graines germées. Elles viendront supprimer les cahiers des charges propres à chaque pays.

Pour la production végétale :

- Le nouveau règlement bio permettra aux producteurs bio de vendre en direct, et sans devoir s'acquitter de redevances, du « matériel hétérogène »* : ce sont par exemple les semences populations et autres variétés non-inscrites au catalogue officiel. Les semences populations sont des variétés issues de la sélection paysanne, adaptées aux terroirs et favorisant une grande biodiversité cultivée.

⇒ une avancée notable !

- Définition de la culture liée au sol : la culture hors-sol en bacs reste interdite en bio.

- La définition des rotations est précisée, avec obligation d'intégrer des légumineuses et engrais verts.*

- La définition « d'élevage industriel » a été précisée* et va exclure les effluents issus d'élevages dont le modèle

est contraire aux principes de l'AB (système caillebotis, grilles intégral et cages, dépassant certains seuils). NB : cette évolution est liée au Guide de lecture français, pas au règlement UE.

- Le chauffage des serres en bio a été encadré*. L'objectif est d'assurer un respect minimum des cycles naturels et de limiter le recours aux énergies non renouvelables. Il faut noter que cette évolution est liée au Guide de lecture français, pas au règlement UE.

⇒ une avancée notable !

- Tous les co-formulants, c'est-à-dire tous les produits mélangés à la substance active qui sont utilisés dans les produits de traitement des plantes, seront explicitement autorisés en bio, du moment qu'ils sont autorisés dans la réglementation générale. Et ce, sans évaluation préalable de leur compatibilité avec l'agriculture biologique. Pour des co-formulants non compatibles, il faudra au cas par cas demander leur interdiction.

⇒ un recul notable

- Plants non bio en vigne et en arboriculture* : en cas de non-disponibilité de plants bio, les producteurs devront faire une demande de dérogation. Ces dérogations seront possibles jusqu'en 2035, date à laquelle les filières de production de plants devront répondre à la demande en plants bio.

En production animale :

- La part d'aliment en deuxième année de conversion acheté à l'extérieur sera limitée à 25% (au lieu de 30%) et la part d'aliments produits sur la ferme – ou issus de la région – augmente de 60 à 70% en ruminants (en 2023) et de 20 à 30% en monogastriques (en 2022).

- Définition plus claire de « lait naturel » pour l'alimentation des jeunes animaux qui exclut le lait (en poudre) contenant des matières végétales ou de synthèse.*

- Complications concernant la transhumance : la séparation est obligatoire pour les animaux bio et non bio. La question concernant les pratiques à propos des estives est encore en discussion.

- Attache autorisée en élevage bovin par dérogation uniquement dans les fermes de moins de 50 animaux en décomptant les femelles nullipares et les bovins mâles de moins de 2 ans et à condition que les animaux sortent 2 fois par semaine.

- Interdiction de la finition des bovins adultes en bâtiment (pour rappel, tolérance de 3 mois avant)

- Dérogation alimentation monogastriques : possibilité de 5% d'aliments protéiques non bio réservé aux « jeunes animaux » : porcelets de moins de 35 kg et volailles de moins de 18 semaines.

- Les bâtiments porcins non conformes du fait d'une absence d'accès à l'extérieur à certaines phases de la vie des animaux devront s'adapter selon un calendrier. Au moins 5% de la surface extérieure devra être découverte si système de courettes (hors plein air) – discussion en cours à l'INAO.

- Aménagement obligatoire du parcours des volailles avec des abris afin de faciliter son exploration. Encadrement des vérandas dans les bâtiments volailles.



- Interdictions de tailler les dents des porcelets et de l'ébecquage en volailles.

- Obligation pour les Etats membres de mettre en place une base de données des animaux bio disponibles.

- Déplacement des ruches en zones non-conformes uniquement sur dérogation pour circonstance catastrophique (climatique, etc.).* Discussion en cours à l'INAO.



Importations : les produits bio importés devront dorénavant respecter le cahier des charges européen, mettant ainsi sur un pied d'égalité entre les producteurs européens et ceux des pays tiers. Cependant, 12 pays continuent à bénéficier d'accords préférentiels.

⇒ une avancée notable !

Conversion : suppression de la dérogation de 6 mois de conversion des parcours de volailles et porcs (1 an minimum en 2022).

Etiquetage : Actuellement, le règlement permet de remplacer la mention UE ou non UE par le nom du pays d'origine des ingrédients. Le futur règlement offre également la possibilité d'utiliser le nom d'une région.

Contrôles : plus de contrôle physique annuel systématique mais au moins 1 vérification de conformité/an, composée d'une inspection documentaire. Intervalle entre deux inspections physiques maximum de 24 mois.

Certification de groupe : les petits producteurs (fermes qui ne dépassent pas : 5 ha ou 0,5 ha de serres ou 15 ha de prairies permanentes) pourront dorénavant se regrouper lorsqu'ils ont un système commun de commercialisation, afin de bénéficier d'une certification bio commune, mutualisant ainsi le coût de la certification.

⇒ une avancée notable !

Des statuts quo

L'agriculture biologique reste une obligation de moyens*, à savoir « mettre en œuvre des pratiques compatibles avec l'agriculture biologique ». Ce n'est pas une obligation de résultat. Finalement, les agriculteurs bio qui s'interdisent d'utiliser des produits chimiques de synthèse ne verront pas leur production déclassée automatiquement en cas de contamination fortuite extérieure à la ferme.

=> une victoire notable !

Les fermes mixtes restent autorisées sans limite temporelle.

La FNAB défend des fermes 100 % bio, pour plus de cohérence et pour limiter les risques de contaminations.

Le nombre de traitements vétérinaires autorisés reste inchangé. Or la FNAB plaide pour la limitation des traitements antiparasitaires, au même titre que les autres traitements vétérinaires.

Les règles de production maraîchère sous abri restent inchangées (sauf pour le chauffage des serres). *La FNAB souhaitait renforcer les exigences pour ces productions : interdiction de la ferti-irrigation, limitation du recours à la tourbe.*

LABEL FNAB : UN LABEL MIEUX-DISANT POUR « DIRE CE QUE L'ON FAIT »

Après ce qui vient d'être rappelé sur les évolutions réglementaires, nous partons du constat qu'au niveau européen, après 4 ans de négociations, l'issue aboutit plus ou moins au statut quo. Au niveau national, le combat est également permanent à l'INAO avec l'arrivée des nouveaux acteurs économiques pour défendre notre vision du projet bio. Nous pouvons citer aussi la concurrence de nouveaux labels qui devient forte (HVE, certification environnementale niveau 2...).

Aussi, le réseau FNAB a souhaité s'engager lors de son AG d'octobre 2020 vers un label mieux-disant visant à mieux valoriser les pratiques des fermes bio et des filières ini-

La taille des élevages de poules pondeuses n'est pas limitée par ferme. *La FNAB souhaitait l'encadrer à 12 000 poules pondeuses maximum, pour avoir des élevages dimensionnés en cohérence avec le potentiel de production des terres et l'accessibilité au parcours des animaux.*

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Nous n'avons pas pu entrer dans le détail des différentes évolutions réglementaires à venir.
- Vous pouvez approfondir les sujets suivis de * en vous rendant sur le site www.produire-bio.fr. Utiliser le moteur de recherche pour accéder simplement au sujet qui vous intéresse.
- Nous vous rappelons également que nos chargés de mission assurent une veille et un suivi de la réglementation bio. N'hésitez pas à les contacter si vous avez des questions.



tiées par le réseau. Cela ne signifie pas l'abandon de la bio européenne et de nos actions sur la réglementation, vecteur de conversion et donc de transition agricole.

La première brique équitable a d'ores et déjà été validée et testée avec un opérateur (Picard), contrôlée par un tiers (Ecocert). En 2021, s'ajouteront les briques Biodiversité et Sociale, et en 2022, les briques Bien-Etre Animal et Climat, permettant de labéliser autant les filières et que les fermes.

Venez vous engager dans la construction du cahier des charges de ce Label créé et maîtrisé par les producteurs !



Julia SICARD

julie.sicard@biograndest.org

Léo TYBURCE

leo.tyburce@biograndest.org

Sources : www.produire-bio.fr site de la FNAB et Symbiose N°246 Juin 2019 (mensuel réseau Bio breton)



RENCONTRE AVEC THÉO HOTTE, CIDRICULTEUR BIO À EAUX-PUISEAUX (10)

Théo HOTTE s'est installé en 2017 sur la ferme familiale convertie en bio en 2008 après avoir travaillé 2 ans aux côtés de son père. Il s'engage depuis plusieurs années sur sa ferme en faveur de la biodiversité. Les projets de la ferme sont réfléchis pour avoir une empreinte la plus neutre possible.

Peux-tu nous présenter ton parcours ?

Après avoir décroché mon BTSA Technologies Végétales, je suis parti travailler chez Soufflet Atlantique comme technico-commercial, à Saintes. Depuis toujours, j'avais envie de créer ma propre entreprise sans vraiment savoir sur quel type d'activité me lancer. Lors d'un retour à Eaux-Puiseaux, j'ai redécouvert la ferme d'un œil totalement extérieur et j'ai pleinement mesuré les évolutions qui s'y étaient opérées mais aussi tout son potentiel sur les plans humains, sociaux, environnementaux... C'est ainsi que j'ai fait le choix de revenir m'installer aux côtés de mon père en mars 2015. J'ai d'abord été salarié et mon installation a suivi en juillet 2017.

Mon frère est graphiste et participe à l'aventure en créant tous nos visuels.

**« Aujourd'hui,
les bénéfiques du
passage en bio
commencent à se
faire sentir !
[...] Chaque
organisme reprend
sa place. »**

Quelle est l'évolution de la ferme en Bio ?

Mon père a choisi de convertir les vergers en 2008 pour les valeurs véhiculées par la bio (qualité des produits, respect des hommes et de l'environnement).

Pour la partie culture, la conversion est plus récente et a été plus progressive. Nous avons

préférentiellement converti par lots d'une trentaine d'hectares chaque année, de manière à nous équiper et assurer nos débouchés.

Les parcelles bordant nos vergers ont été converties en premier pour les protéger des contaminations.

Aujourd'hui, les bénéfiques du passage en bio commencent à se faire sentir ! Les oiseaux et insectes réapparaissent peu à



Théo HOTTE dans son point de vente avec ses produits.

peu dans les vergers ; chaque organisme reprend sa place.

Nous sommes par ailleurs certifiés Iso 14001 depuis 2014 et souhaitons passer en HVE3 pour venir compléter le cahier des charges bio notamment sur les aspects biodiversité : fauches tardives, haies, nichoirs...

Enfin, nous collaborons avec un apiculteur qui vient déposer ses ruches dans les vergers.

Que penses-tu de l'AB dans le contexte actuel ?

Je pense que le label Bio est le plus beau des labels et que le cahier des charges actuel devrait être un standard en termes de production. C'est pour cela qu'il nous faut aller encore plus loin et nous distinguer en ajoutant des valeurs supplémentaires comme l'origine des produits et la juste rémunération des producteurs.

J'attends le label Bio Français Equitable (BFE) avec impatience !

Quels sont tes projets ?

Aujourd'hui, les bouleversements climatiques tels que la sécheresse et les températures extrêmes impactent directement notre activité et donc nos projets.

A titre indicatif, et depuis 2015, j'ai déjà connu 2 épisodes de sécheresse sur les 3 que mon père a rencontré tout au long de sa carrière...

Aujourd'hui, notre cidrerie est devenue trop petite ; nous sommes donc en pleine réflexion autour d'un nouveau bâtiment et voulons une construction ayant une empreinte

la plus neutre possible :

- Un bâtiment bois, semi-enterré pour garder un maximum de fraîcheur.
- Une isolation faite à base de matières naturelles (chanvre, miscanthus).
- Un toit composé de panneaux photovoltaïques.
- Une lagune pour collecter l'eau de lavage des pommes afin de la recycler pour l'irrigation de nos vergers.



En parlant climat, l'épisode de fortes gelées rencontré en avril dernier ont-ils impacté tes vergers ?

Dans le pays d'Othe, les pommiers sont assez tardifs. Nos anciens avaient l'habitude qu'il fasse froid et avaient déjà orienté le choix des variétés en fonction de ce critère.

Jusqu'alors, nous n'avons donc pas été durement touchés par le gel ; la floraison démarrait à peine.

Il ne faudrait cependant pas que la vague s'éternise, surtout sur la deuxième quinzaine d'Avril... à suivre.

Propos recueillis par
Pauline BOGE
pauline.boge@biograndest.org



Présentation de la ferme

SAU : 150 ha dont 20 ha de vergers bio

Conversion : 2008

UTH : 2 associés, 1 conjointe collaboratrice, 2 salariés

Production bio :

- Vergers : Pommes, Poires, Coings et Raisins
- Grandes cultures (céréales, lentilles)

Produits transformés :

- Huiles de tournesol, caméline, colza, moutarde
- Jus de pommes, cidres, gelée de pomme, ratafia de cidre, eau de vie, vinaigre de cidre, liqueurs, jus de pomme pétillant

Autres activités : Activité touristique et d'accueil.

Débouchés : Historiquement en vente directe, puis, au fur et à mesure du temps, la part de vente directe s'est effritée au profit des restaurateurs, magasins bio, cavistes, boulangeries, export (pas mal de salons internationaux)

Engagements : Administrateur du GAB 10



LE LABEL «BIO. FRANÇAIS. EQUITABLE», UNE TRADUCTION DU PROJET DE LA FNAB

Le label bio européen est un socle vertueux pour une agriculture écologique.

Il est possible d'aller plus loin. C'est le projet de la FNAB qui vise notamment :

- le maintien et le développement du patrimoine environnemental : humus, eau, biodiversité animale et végétale, paysages, biosphère ;
- la construction de filières basées sur la coopération et la transparence, la relocalisation des approvisionnements et des circuits de distribution ;
- le maintien d'un tissu de fermes diversifiées, de toutes tailles et vivier d'emplois de qualité pour les territoires.

Des groupes de travail vont construire progressivement les différentes briques de ce label. Le groupe de travail "Critères Biodiversité", qui rassemble 30 agriculteurs et 10 salariés du réseau, recouvrant l'ensemble des filières et issus de la presque totalité des régions, a débuté ces travaux.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES : RETOURS SUR LES DIAGNOSTICS ET ENQUÊTES DE FERMES BIO EN GRAND EST

Entre octobre 2020 et février 2021, Bio en Grand Est a réalisé une trentaine de diagnostics climat-énergie « *Je diagnostique ma ferme* », couplés à des enquêtes sur les pratiques d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques. Lors de la réunion de restitution, les discussions entre les agriculteurs enquêtés, les chargés de mission Bio en Grand Est et Jean-Luc BOCHU - responsable de l'activité agriculture-énergie-climat à SOLAGRO - ont donné l'occasion de préciser et alimenter les réflexions du réseau Bio.

Ces diagnostics ont été réalisés afin de disposer de références sur les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie pour les fermes bio de la région Grand Est. Des enquêtes portant sur les pratiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ont en parallèle permis de recenser les besoins et les pratiques existantes. Les diagnostics portent sur 32 fermes et les données de 11 fermes ayant réalisé des diagnostics Dialecte entre 2012 et 2015 ont pu être ajoutées pour étendre l'échantillon. Les systèmes de production sont variés, avec des fermes souvent diversifiées, pouvant également réaliser des activités de transformation et/ou de distribution. Face à cette diversité, il est difficile de comparer les systèmes entre eux, ou à des valeurs de référence généralement construites à partir de fermes non bio et davantage spécialisées. Ainsi une ferme en PPAM, sur petite surface, avec séchage et

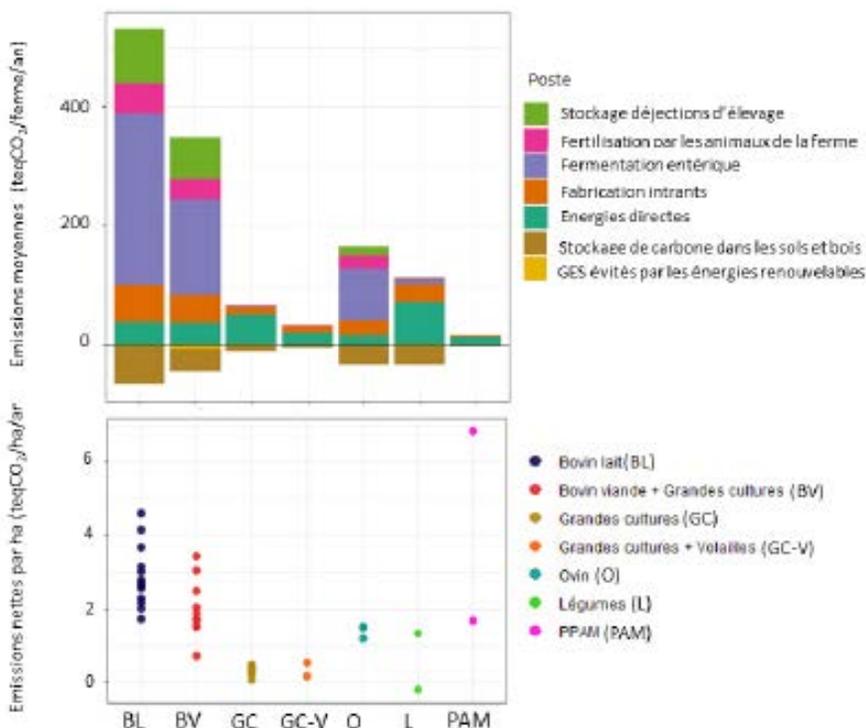
livraisons, présente des résultats à l'hectare comparables à une ferme laitière en filière longue alors que le « coût climatique » de transport et de transformation du lait ne lui est pas imputé.

Les résultats donnent néanmoins des éléments permettant d'échanger et de travailler par système de production, afin de comprendre son impact sur le climat et d'évaluer la marge de progrès pour que les fermes Bio participent davantage à l'atténuation du changement climatique.

Comme l'a expliqué Jean-Luc BOCHU, qui a contribué à la création de l'outil, « *Je diagnostique ma ferme* » consiste en une approche simplifiée, qui fournit rapidement de premiers résultats. D'autres outils permettent d'obtenir des résultats plus précis, mais ils sont davantage demandeurs en temps, pour l'agriculteur comme pour le chargé de mission. La question de la prise en compte des spécificités des fermes

bio, et notamment des circuits courts, a été évoquée mais pour le moment celles-ci ne sont pas prises en compte par les outils existants.

En plus des questions d'atténuation abordées avec les diagnostics, l'objectif est également de travailler sur les adaptations aux changements climatiques. Ces deux aspects sont d'ores et déjà présents dans les actions de Bio en Grand Est via des formations et le pilotage ou la participation à des projets comme « Plantons des haies », « Klimako élevages », « Résilience des filières grandes cultures bio dans un contexte de changement climatique » ou encore « Réseau Bio Climat ». Les suites à donner aux diagnostics et enquêtes seront discutées par la commission Climat de Bio Grand Est, pour répondre à la demande forte des adhérents sur ces thématiques.



Emissions de gaz à effet de serre par système de production. En haut : émissions nettes totales moyennes des fermes, non ramenées à l'ha. En bas : chaque point représente les émissions nettes par hectare et par ferme.



Patricia HEUZE
patricia.heuze@biograndest.org
Camille GUILLOTEAU

VERS UNE ALIMENTATION 100% BIO EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES BIOLOGIQUES

La dérogation permettant d'utiliser jusqu'à 5% de matières premières à haute valeur protéique non bio dans l'alimentation des volailles prendra fin le 31 décembre 2021, sauf pour les « jeunes volailles » pour lesquelles la dérogation perdurera jusque fin 2025. A partir du 1er janvier 2022, les volailles de plus de 18 semaines devront être nourries avec une alimentation 100% bio. C'est dans ce contexte que des essais avec différentes sources protéiques ont été menés dans le cadre du projet européen EcoFeed, afin d'accompagner les éleveurs vers une alimentation 100% biologique et régionale.

Deux essais français

En France, deux essais ont permis d'analyser l'impact technico-économique du passage au 100 % bio en poudeuses et d'étudier le remplacement du soja par des produits locaux en volailles de chair. Le premier essai a été réalisé dans le Jura sur un lot de 350 poudeuses et a donné des résultats proches des références. Aucun effet sur l'indice de consommation, la mortalité ou le poids de réforme n'a été observé. L'augmentation du prix de vente des œufs, qui permet d'absorber le surcoût engendré par le passage à une alimentation 100% bio et à une provenance locale, est plus facile à mettre en place en filière courte qu'en filière longue. La question de la prise en charge du surcoût, variable selon les particularités de chaque exploitation, est primordiale pour maintenir la rentabilité des ateliers poudeuses. Le second essai a quant à lui été mené dans le Maine-et-Loire sur un lot de 350 poulets qui a été comparé à un lot témoin. L'objectif était de formuler un aliment finition à partir des matières premières disponibles localement et sans tourteau de soja. Celui-ci a été remplacé par un mélange de tourteaux de colza, de cameline et de tournesol, qui s'est avéré être une bonne alternative : les poids et les qualités de carcasse étaient similaires entre le lot essai et le lot témoin, avec une composition nutritionnelle identique et un prix de l'aliment équivalent entre les deux lots. Pour des essais ultérieurs, il serait pertinent de calculer l'indice de consommation des poulets et de tester cet aliment local sur une phase alimentaire plus exigeante, comme la phase de croissance.

Des pistes à explorer

D'autres sources protéiques ont également été testées pour remplacer le soja. En Italie, des travaux sont menés sur la cameline, qui contient des protéines intéressantes pour les monogastriques et des teneurs notables en oméga 3. En Grande-Bretagne, c'est le potentiel des graines germées qui a été testé. Elles auraient plutôt un impact sur le comportement des volailles que sur l'intérêt nutritionnel. En Allemagne, de l'ortie a été incorporée dans l'alimentation des volailles : elle permettrait de diversifier les sources de protéines, mais ne permet pas de remplacer le tourteau de soja. Autant de pistes pour identifier des alternatives locales au tourteau de soja et varier les sources de protéines.

Plus d'informations sur :

www.produire-bio.fr



Chloé SCHNELLER
chloe.schneller@biograndest.org

BRÈVES

LAIT DE CHÈVRE : LA LAITERIE DU CLIMONT ENVISAGE DE DÉVELOPPER UNE COLLECTE DE LAIT DE CHÈVRE BIO

A cheval entre les départements du Bas-Rhin et des Vosges, la Laiterie du Climont envisage un centre de pré-pasteurisation et de collecte pour du lait de chèvre biologique en partenariat avec la Laiterie de la Lémance, basée en Vendée. Cette dernière a un potentiel sécurisé de transformation et la Laiterie du Climont planifie de mettre en place un transport régulier du lait à l'horizon 2024, au plus tard.

Les éleveurs contractualiseront directement avec la Laiterie de la Lémance. Un exemple du contrat-type est disponible auprès de Bio en Grand Est ou de la Laiterie du Climont.

Contacts :

Laure LOUYOT, Laiterie du Climont :
l.louyot@climont.fr / 03 88 97 73 14
Danaé GIRARD, Bio en Grand Est :
danae.girard@biograndest.org /
06 70 37 06 22



Danaé GIRARD
danae.girard@biograndest.org



BRÈVES

LE RÉSEAU BIO EN GRAND EST MOBILISÉ SUR LE PLAN DE RELANCE « PLANTONS DES HAIES »

Devant une forte attente des adhérents, qui ont été près de 220 à déclarer avoir un projet de plantation de haie ou d'Agroforesterie sur l'ensemble du Grand Est, nous avons déposé 3 projets pour couvrir le territoire Régional et répondre à cette belle dynamique avec nos partenaires (Haies Vives d'Alsace, CPIE 55 et 54, Meuse Nature Environnement, Renard, LPO Champagne-Ardenne et Alsace, Civam de l'Oasis, Fredon, SylvaTerra...).

Les objectifs sont ambitieux, en visant l'implantation de près de 350 Km linéaire de haie et plus de 300 projets accompagnés de 2021 à 2024 avec nos partenaires. Suite à cette réponse aux appels à projet, si nous sommes retenus, nous reviendrons très prochainement vers les producteurs pour enclencher la phase opérationnelle.



Léo TYBURCE
léo.tyburce@biograndest.org



prairie diversifié de la ferme du Brezouard à Aubure (68)

Plus d'information :

- Guide pratique sur la biodiversité dans les fermes bio, fiche gestion n°3 les prairies extensives
- Les prairies permanentes du massif des Vosges, Parc naturel régional -Ballons des Vosges et -Vosges du Nord

LES PRAIRIES PERMANENTES DIVERSIFIÉES : CONCILIER PRODUCTION ET BIODIVERSITÉ

Elles constituent la base de l'alimentation en fourrage des éleveurs et présentent souvent un niveau de diversité qui donnent une haute valeur écologique. Mais cette diversité n'est pas toujours prise en compte dans les stratégies agricoles et économiques.

La grande majorité des agriculteurs attendent des prairies qu'elles soient productives, diversifiées, et de bonne qualité fourragère (enquête Parc naturel régional -Ballons des Vosges et -Vosges du Nord, 2018). Les prairies permanentes diversifiées ont des atouts pour les exploitations agricoles : capacité de résilience vis à vis du changement climatique, faible coût de production, contribution à la santé animale.

C'est quoi une bonne prairie ?

C'est une notion très subjective. Une proposition de définition peut-être la suivante : une prairie est un agro-système principalement herbacés dont la flore est spontanée et diversifiée (plantes précoces et tardives, graminées et dicotylédones), qui n'a pas été semée ni retournée depuis au moins 10 ans. La bonne prairie doit-elle avoir une forte teneur en protéine pour augmenter la production ou doit-elle être diversifiée pour permettre un meilleur goût des produits laitiers et carnés ?

Les différents atouts de la diversité des prairies

D'abord la diversité floristique favorise l'ingestion et incitent les bêtes à consommer une plus grande quantité de fourrage. Une prairie à forte diversité présente aussi une plus grande souplesse, permettant son exploitation à des dates variables sans pour autant pénaliser trop fortement son rendement. La prairie diversifiée permet ensuite de renouveler le tapis herbacé à moindre coût. Une fauche tardive, pas trop rase et un pâturage modéré permet aux plantes de finir leur cycle et de renouveler le stock de graines contenu dans le sol. Enfin la diversité comme atout santé du troupeau : les différentes herbes produisent un cocktail de métabolites secondaires ayant des propriétés thérapeutiques. Des travaux scientifiques sont en cours sur leurs effets (antiparasitaires, anti-infectieux, antioxydant, etc.)

L'entretien des prairies permanentes

La fertilisation azotée impacte fortement la végétation et de façon différente selon la quantité appliquée et le type de fertilisant. Une dose importante sélectionne les graminées, rumex, renoncules et pissenlit et fait disparaître les légumineuses. Un apport organique modéré à faible est à privilégier pour être plus favorables à un grand nombre d'espèces. Des fauches tardives régulières pour permettre le renouvellement de la banque de graines. Afin d'éviter la banalisation de la prairie par des fauches précoces répétées, la pratique de fauches « foin tardif » tous les 4-5 ans sur certaines unités prairiales permet aux plantes de terminer leur cycle de reproduction et le renouvellement de la prairie sans avoir à faire de sursemis. Les bonnes pratiques permettent également de maîtriser les phénomènes d'invasion avec des plantes indésirables.



Christophe RINGEISEN
christophe.ringeisen@biograndest.org

 **VEND.** Produit à base de petits grains de blé, écaillés pois et féveroles, petite avoine ; bon niveau appétence 15 à 20 tonnes à 260 euros tonne. Conditionnement : Big Bag ou vrac

Localisation :

SAULX LÈS CHAMPLON (55)

 **CHERCHE.** Taureau laitier de couleur rouge pour saillies prochaines

Localisation : LERRAIN (88)

 **VEND.** 15 génisses ou vaches montbéliardes ou croisées trois voies gestantes garanties douces et pas têtées , mère ou gd mère à 8000 kg

Localisation : LERRAIN (88)

 **VEND.** Graines de luzerne et trèfle violet en mélange (luzerne en grande majorité) Récolte 2020

Localisation : BETHELAINVILLE (55)

 **VEND.** Troupeau de brebis AB avec ou sans agneaux, disponibles de suite, au choix. Photos et renseignements par mail ou téléphone portable

Localisation :

ORMES-ET-VILLE (54)

 **CHERCHE.** Paille pour le compost pour un projet d'installation en

PPAM

Localisation : NC

**TOUTES LES ANNONCES SONT DISPONIBLES SUR :
WWW.AGRIBIOLIEN.FR**

Connectez vous grâce à vos identifiants pour la notification à l'Agence Bio. Pour les non-producteurs, il vous suffit de créer un compte directement sur le site.

 **VEND.** qqs génisses Simmental soit 1-2ans , soit plus âgées pleines

Localisation : INOR (55)

 **VEND.** taureau Rouge flamand Née le 27/05/2019

Localisation : CERVILLE (54)

 **CHERCHE.** Terrains pour projet de microferme dans l'Aube en maraichage bio. Acquisition ou partenariat avec plusieurs agriculteurs pour former une ferme en polyculture.

Localisation : TROYES (10) et environs

Les offres que nous publions n'engagent en rien Bio en Grand Est, elles sont sous l'entière responsabilité du donneur d'ordre.

N'oubliez pas de vérifier le certificat bio de votre vendeur !

APPEL AUX DONNS

La LPO de Champagne-Ardenne, partenaire de Bio en Grand Est, lance un appel au don pour aider à financer la plantation de haies, de vergers, creuser des mares... chez des agriculteurs biologiques de la région.

 https://vu.fr/LPO_donBiodiv





LES RENDEZ-VOUS CONVERSION

Formation

Et si je passais mes cultures en bio ?

7 et 8 juin 2021

Lieu : Chaumont (52)

Contact : Aurélie PARANT-SONGY : aurelie.songy@biograndest.org / 06 88 28 37 68

Formation

Et si je passais mes cultures en bio ?

10 et 11 juin 2021

Lieu : à déterminer dans la Marne (51)

Contact : Aurélie PARANT-SONGY : aurelie.songy@biograndest.org / 06 88 28 37 68

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION VÉGÉTALE

Réunion

Découverte de la Filière Champagne Biologique

11 mai 2021

Lieu : à Chouilly (51)

Contact : Anaëlle COMESTAZ : anaëlle.comestaz@biograndest.org / 06 40 79 06 60

Formation

Utiliser les plantes bio-indicatrices en grandes cultures bio pour connaître son sol, adapter ses pratiques et mieux gérer les adventices

25 mai et le 1er juin 2021

Lieu : à définir dans l'Aube (10)

Avec Jean-Pierre SCHERER, formateur en agronomie spécialisé sol et adventices

Contact : Aurélie PARANT-SONGY : aurelie.songy@biograndest.org / 06 88 28 37 68

Formation

Fertilité des sols, gestion des couverts : vers l'Agriculture Biologique de Conservation

17 juin 2021 + 8h en distanciel

Lieu : Bethelainville (55)

Avec Nicolas COURTOIS, Icosystème

Contact : Aurélie PARANT-SONGY : aurelie.songy@biograndest.org / 06 88 28 37 68

Formation

Fertilité des sols, gestion des couverts : vers l'Agriculture Biologique de Conservation

16 juin 2021 + 8h en distanciel

Lieu : à définir en Haut-Rhin (68)

Avec Nicolas COURTOIS, Icosystème

Contact : Julie GALL : julie.gall@biograndest.org / 06 24 06 79 90

LES RENDEZ-VOUS GRAND PUBLIC

Foire

Journée d'échange « Rencontre Alternatives Phytos » maraichage bio et fertilité des sols

16 mai 2021

Lieu : Jardin botanique Jean Marie PELT, Villers-les-Nancy (54)

Bio en Grand Est sera présent

Contact : Camille FONTENY : camille.fonteny@biograndest.org / 06 43 10 02 84

LES RENDEZ-VOUS DU RÉSEAU BIO

Assemblée Générale du Agrobio 51

2 juin 2021

à Coupéville (51)

Contact : Pauline BOGE : agrobio51@biograndest.org

Assemblée Générale du GAB 10

31 mai 2021

à Saint Benoit sur Seine (10)

Contact : Pauline BOGE : gab10@biograndest.org



LE BON PLAN BIO POUR MA COM

PRODUCTEURS OU ARTISANS,
VOUS VOULEZ FIGURER SUR BON PLAN BIO ?
CONTACTEZ-NOUS, C'EST GRATUIT !

Aujourd'hui près de **500** lieux de vente de produits bio locaux sont déjà répertoriés sur la plateforme Bon Plan Bio. Si vous n'en faites pas encore partie, rejoignez les !